Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_10-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 40

Ayant donné procuration : 3

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
17 septembre 2026

Le 23 septembre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Didier LE BUHAN pouvoir à Stéphane L'HER
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Jean-Christophe LE GOT

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_10-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 23 septembre 2026
Rapporteur : M. DUMOULIN

Conseil municipal

Délibération

10 - Bibliothèque sonore de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor - Association des Donneurs de voix - Version audio du Griffon - Convention de partenariat

Exposé des motifs

La Bibliothèque sonore de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor est une antenne de l'Association des Donneurs de voix, association reconnue d'utilité publique. Elle enregistre des livres et des magazines qu'elle peut ensuite mettre gratuitement à disposition des personnes qui ne peuvent lire pour raisons médicales.

Depuis 2021, l'Association enregistre une version audio du magazine Le Griffon. Cela permet ainsi de rendre accessible l'information municipale et locale à toute personne empêchée de lire, ou rencontrant des difficultés de lecture, dans l'esprit de la politique d'accessibilité menée par la collectivité. Des bénévoles de l'Association lisent et enregistrent les textes, ce qui représente une quarantaine d'heure de travail par numéro. Le montage est par la suite assuré par la Direction de la Communication et le document audio est mis en ligne dans un délai de deux semaines suivant la parution du Griffon.

Depuis le lancement de ce travail, un locuteur breton a rejoint l'équipe de bénévoles pour la lecture de l'édito du Maire. Cela permet ainsi de participer aux engagements pris par la Ville dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg, reconduite en 2025 auprès de l'Office public de la langue bretonne et la Région.

Au total, il s'agit de plusieurs centaines de nombres de vues, attestant de la nécessité de disposer d'une telle offre pour les habitants.

La présente convention a pour objectif, d'une part de renouveler le partenariat engagé, et d'autre part de fixer les modalités de travail entre la Ville et l'Association, pour une durée de trois ans.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 47 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 9 du Conseil municipal du 20 juin 2022 relative à la convention de partenariat avec la Bibliothèque sonore de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260923-2026_23_SEP_10-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Association les Bibliothèques sonores de Saint-Brieuc et des Côtes d'Armor.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	M. Jean-Christophe LE GOT
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	